

# FORMATION EN SOINS INFIRMIERS À L'IFSI DU CENTRE HOSPITALIER DE ROUFFACH

**INFIRMIER,**  
un métier à  
responsabilité



IFSI du centre hospitalier de Rouffach  
27 rue du 4<sup>e</sup> RSM - BP 29 - 68250 ROUFFACH





## PRÉSENTATION DE L'INSTITUT DE FORMATION

Rattaché au centre hospitalier de Rouffach, l'institut de formation est une structure à taille humaine.

### Les missions

- ▶ Formation au Diplôme d'État Infirmier
- ▶ Formation au Diplôme d'État Aide-Soignant
- ▶ Formation continue

### L'Équipe pédagogique et secrétariat pour les 2 instituts

- ▶ 1 directeur d'institut
- ▶ 1 cadre supérieur de santé
- ▶ 11 formateurs
- ▶ 1 documentaliste
- ▶ 2 secrétaires
- ▶ 3 agents de service hospitalier
- ▶ Intervenants vacataires : professionnels compétents dans différents domaines (médecins, pharmaciens, psychologues, infirmiers..., partenaires de structures sanitaires et sociales)

### Les moyens mis à la disposition des élèves

- ▶ Salles équipées multimédias
- ▶ Salle informatique
- ▶ Plateau de formation clinique et technique
- ▶ Salle de pause
- ▶ Accès aux personnes à mobilité réduite

## ADMISSION EN IFSI

### Condition d'admission

Âge : 17 ans au 31 décembre de l'année d'entrée en formation.

### Peuvent être admis en 1<sup>ère</sup> année de formation

1. Candidats titulaires du baccalauréat ou de l'équivalence de diplôme
2. Candidats relevant de la formation professionnelle continue, telle que définie par l'article L. 6311-1 du code du travail et justifiant d'une durée minimum de 3 ans de cotisation à un régime de protection sociale à la date d'inscription aux épreuves de sélection. - FPC -

### Inscription pour les candidats visés au 1<sup>er</sup> alinéa

- ▶ Sur la plateforme Parcoursup
- ▶ Se référer au calendrier Parcoursup

### Épreuves de sélection pour les candidats visés au 2<sup>ème</sup> alinéa - FPC -

#### ↳ Épreuves écrites anonymes

- ▶ sous épreuve de rédaction et/ou de réponses à des questions dans le domaine du sanitaire et social
  - ▶ sous épreuve de calculs simples
- Durée : 1 heure notée sur 20 points (dont 10 points pour chacune des sous-épreuves).**

#### ↳ Entretien

- portant sur l'expérience professionnelle du candidat
- Étude du dossier de sélection**
- Durée : 20 min - Notée sur 20 points**

### Est admissible :

Le candidat doit obtenir au moins 20 sur 40 aux 2 épreuves. Toute note inférieure à 8/20 à l'une des deux épreuves est éliminatoire. Possibilité d'entrer en 2<sup>ème</sup> année de formation pour les aides-soignants après sélection FPC et sous conditions particulières.

# FORMATION EN SOINS INFIRMIERS

## Quelques dates importantes

Inscription aux épreuves de sélection	Novembre à janvier
Retrait des dossiers au secrétariat de l'institut de formation ou téléchargement du dossier sur notre site pour les candidats FPC	
Épreuve de sélection	Février pour les candidats FPC
Rentrée à l'institut de formation	1 <sup>er</sup> lundi du mois de septembre de l'année en cours

## Profession infirmière

L'exercice de la profession d'infirmier(ère) comporte l'analyse, l'organisation, la réalisation de soins infirmiers et leur évaluation, la contribution au recueil de données cliniques et épidémiologiques et la participation à des actions de prévention, de dépistage, de formation et d'éducation à la santé. (Code de santé publique - art R 4311.1).

### Enseignement théorique

2100 heures d'unités d'enseignements théoriques valorisées en crédits européens.

750 heures : cours magistraux

1 050 heures : travaux dirigés

300 heures : travail personnel guidé sur la base de 35 heures par semaine

### Formation clinique

2100 heures de stage de 5 à 10 semaines, sur la base de 35 heures par semaine, dans des milieux professionnels en lien avec la santé et les soins.

La formation est sanctionnée par l'obtention du  
Diplôme d'État d'infirmier(ère) (IDE)  
Grade licence

## CONDITIONS FINANCIÈRES ET MATÉRIELLES

### Coût de la formation

Droit d'inscription annuel en lien avec le statut d'étudiant

Financement de la formation par la région Grand-Est, sous conditions

Contribution de vie étudiante et de campus (CVEC)

### Aides financières possibles

Les aides financières sont possibles, sous conditions :

- ▶ Bourse de la région Grand-Est
- ▶ Aides spécifiques de la région Grand-Est
- ▶ Promotion professionnelle (*prise en charge par l'employeur*)
- ▶ Compte personnel de formation (*attention, demande à formuler au moins 3 semaines avant l'entrée en formation*)

- ▶ Autres prises en charge : France Travail - Transition Pro, ANFH...

### Offres matérielles

- ▶ Repas : Restaurant du personnel sur le site

### ▶ Hébergement :

Possibilité de location d'une chambre au « Home » à proximité du centre hospitalier de Rouffach

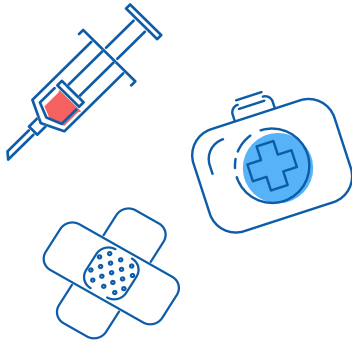
### ▶ Centre de documentation et d'information (CDI)

- Recherche documentaire
- Prêt d'ouvrages

- ▶ Accès à l'Amicale du centre hospitalier avec tarifs préférentiels



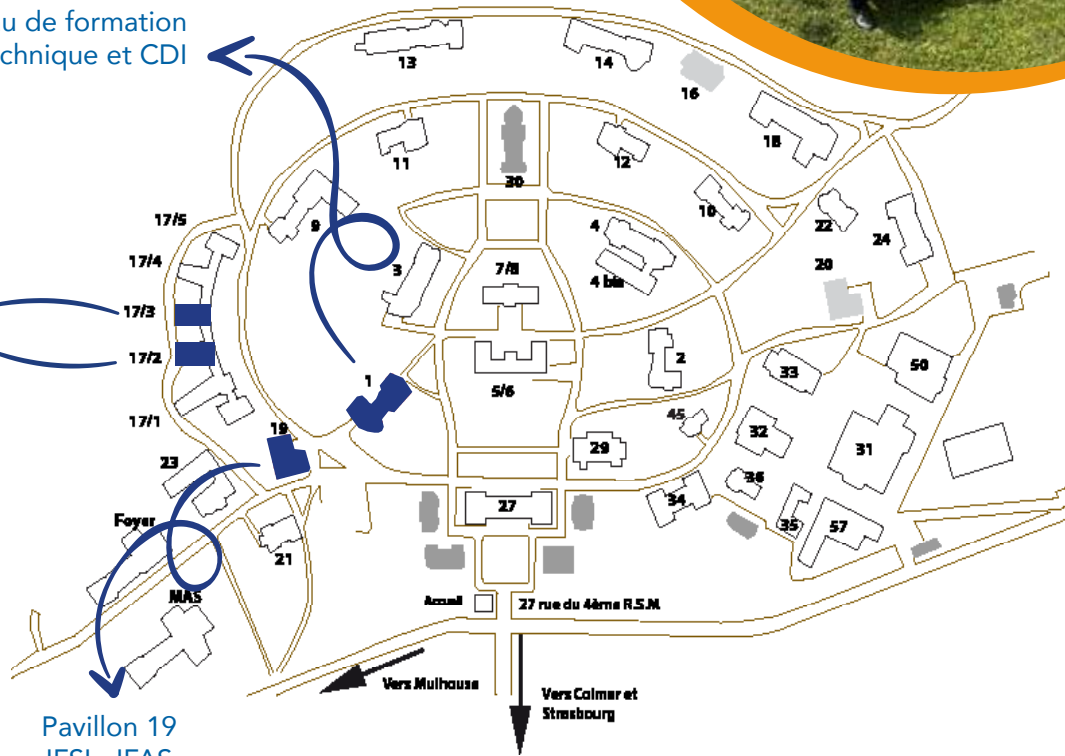
Cérémonie de remise du Diplôme  
d'Etat d'Infirmier pour les lauréats  
de l'IFSI de Rouffach, Juillet 2024



## POUR NOUS TROUVER

Plateau de formation  
clinique et technique et CDI

Salles  
de cours



Pavillon 19  
IFSI - IFAS

## POUR NOUS CONTACTER

### INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS ET D'AIDE-SOIGNANT

Centre hospitalier de Rouffach  
27, rue du 4<sup>e</sup> RSM • BP 29  
68250 ROUFFACH

Téléphone : 03 89 78 70 63

Télécopie : 03 89 78 72 12

Mail : [contact.ifs@ch-rouffach.fr](mailto:contact.ifs@ch-rouffach.fr)

Site web : [www.ifs-rouffach.com](http://www.ifs-rouffach.com)



Retrouvez l'actualité  
du CH de Rouffach et  
de ses instituts de formation  
sur les réseaux

